

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOUT 2017

CONVOCAATION : 24 juillet 2017
AFFICHAGE : 21 août 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit août à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric GUÉANT, maire.

PRÉSENTS : Mmes Nathalie HAVET, Véronique WARMĒ, Sabine MAILLY, Chantal CORDELETTE et Ariane DEREUMAUX ; MM. Eric GUÉANT, Patrice BOUTEILLE, Sylvain HALGAND, Pascal DÉCLE, Jean-Yves GAUDEFRROY, Charles PRAMAGGIORE, Matthieu LENGLET, Tristan ROBERT

ABSENT EXCUSÉ : Olivier CARLOS
ABSENT : Armel LECLERCQ

PROCURATION : Olivier CARLOS à Pascal DÉCLE

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
Informations et compte-rendu des décisions du maire
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24/03/2017 : vote
- 3) Intercommunalité : Adhésion de 9 nouvelles communes à Amiens Métropole
- 4) Intercommunalité : création d'une plateforme multiservices
- 5) Intercommunalité : SIVOM de Boves - maintien de la commune dans le syndicat mixte
- 6) Affaires générales : Recensement de la population 2018
- 7) Ressources humaines : Point sur les effectifs communaux et recrutement d'un contrat aidé
- 8) Ressources humaines : Délibération de principe - recrutement d'agents contractuels de remplacement
- 9) Scolaire : Nouvelle organisation du temps scolaire
- 10) Budget : Redevances d'occupation du domaine public
- 11) Budget : Décisions modificatives
- 12) Urbanisme : Présentation de la phase 2 du lotissement des Pommiers
- 13) Urbanisme : Choix du nom d'une rue du lotissement des Pommiers - Phase 2
- 14) Urbanisme : Travaux ENEDIS - enquête publique
- 15) Urbanisme : Proposition d'achat de la ferme
- 16) Questions diverses.

1 : Désignation du secrétaire de séance

Mme WARMĒ a été désignée secrétaire de séance sur proposition de M. GUÉANT.

Pour : 14 dont 1 procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et compte-rendu des décisions du maire

Discours de monsieur GUÉANT en préambule de la réunion du conseil municipal :

« Chers collègues,

Le hasard du calendrier fait que notre assemblée communale se réunit au lendemain d'un terrible drame. Après Paris, Nice, Berlin, et malheureusement de trop nombreuses autres villes, c'est à Barcelone que notre civilisation a été, une nouvelle fois frappée.

Nous ne devons pas baisser les bras devant les barbares et les fous, mais nous devons, en tant qu'élus de la République, condamner ces actes qui sont aussi lâches qu'imbéciles. C'est pourquoi je vous demande d'observer une minute de silence en la mémoire des victimes de Barcelone. »

Après la minute de silence observée par les élus et le public présent dans la salle, M. GUÉANT propose aux élus d'avancer le point 12 en début de réunion et de retirer le point 11 de l'ordre du jour.

Pour : 14 dont 1 procuration

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire annonce que le Président d'Amiens-métropole, Alain GEST, a annoncé lors du dernier conseil métropolitain, une baisse prochaine de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le tri sélectif effectué par le public étant à l'origine de cette baisse de taxe, M. GUÉANT encouragera dans un prochain article de *La Lettre du conseil municipal* les administrés à poursuivre les efforts de tri.

Le séminaire de travail qui a traditionnellement lieu début juillet et qui devait porter sur les impôts communaux a été annulé ; en effet, l'annonce faite par le gouvernement d'un possible retrait de la taxe d'habitation ne permettait pas d'avoir tous les éléments de réflexion pour cette réunion de travail.

M. GUÉANT annonce la future création d'une maison d'assistantes maternelles à Blangy-Tronville. Après avoir reçu un collectif d'assistantes maternelles et les avoir adressées aux éventuels bailleurs, un accord a été trouvé pour la location d'une maison en cours de construction dans le lotissement des Pommiers.

La gestion de la bibliothèque n'est plus assurée par l'ABC. Mme CORDELETTE s'est proposée de reprendre cette activité. Mme HALGAND ayant démissionné de son poste de présidente de l'association, M. GUÉANT rencontrera le nouveau président afin de déterminer le rôle de chacun.

M. GUÉANT remercie les adjoints qui ont effectué des permanences de mairie lors des vacances d'été.

Il annonce également avoir revu la dotation des containers attribués par la métropole à la mairie. Cette révision engendrera une économie annuelle d'environ 190 euros, qu'il propose d'affecter au budget des illuminations de Noël.

La réunion prévue avec l'Adjudant chef de la brigade de gendarmerie de Villers-Bretonneux a été retardée en raison du devoir de réserve des gendarmes lors des campagnes électorales et de l'agenda de l'adjudant.

2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 mars 2017

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 mars 2017 est approuvé après modification.

Pour : 14 dont 1 procuration

Contre : 0

Abstention : 0

3 : Urbanisme : Présentation de la phase 2 du lotissement des Pommiers

Monsieur Matthieu LENGLET ne prend part ni au vote ni au débat.

M. GUÉANT propose une suspension de séance afin que M. Alain LENGLET puisse présenter son projet. *La séance est donc suspendue à 20h23.*

M. LENGLET présente un projet comportant 25 parcelles et 32 habitations, ainsi qu'une voie de circulation en sens unique.

M. GUÉANT rappelle que depuis que ces parcelles ont été ouvertes à la construction, beaucoup de paramètres d'urbanisme ont changé : la P.V.R qui aurait permis de financer totalement les voiries a été supprimée, de même que la taxe locale d'équipement remplacée par la taxe d'aménagement dont le produit est fonction de la surface des constructions réalisées.

Il rappelle que le S.C.O.T impose des surfaces constructibles maximales de 600 m² en moyenne, mais qu'il ne prévoit pas de surface « plancher ». Dans le projet présenté par les conjoints LENGLET, la moyenne des parcelles s'élève à 440 m², la moyenne par habitation étant de 344 m² (une parcelle pouvant contenir plusieurs habitations). Certains élus font remarquer que la surface des terrains est extrêmement réduite.

Reprise de la séance à 21h10.

M. GUÉANT indique que si la signature des actes d'urbanisme lui incombe, il souhaite recueillir l'avis des élus communaux. Il souhaite que la surface des parcelles se rapproche des 600 m² prévus par le S.C.O.T.

Il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur deux critères du projet :

- Surface des parcelles
- Voirie interne en sens unique.

A la demande de certains élus, le vote a lieu à bulletin secret.

Concernant la surface des parcelles proposée par l'AFUL des Pommiers :

Pour : 2

Contre : 9

Abstentions : 2

Concernant la création d'une voirie interne au lotissement en sens unique :

Pour : 7

Contre : 6

Abstention : 0

Il est donc demandé aux conjoints LENGLET de présenter un projet avec des parcelles de 600 m² en moyenne.

4 : Intercommunalité : Adhésion de 9 nouvelles communes à Amiens Métropole - avis

M. GUÉANT explique les obligations de la loi NOTRE, notamment en terme de taille des communautés de communes. Les communes de Ferrières, Seux, Cardonnette, Saint-Vaast-en-Chaussée, Fréchencourt, Querrieu, Vaux-en-Amiénois, Rainneville et Coisy ont fait une demande d'adhésion à la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole. Ces demandes ont été validées en conseil communautaire du 6 juillet dernier.

L'adhésion de ces nouvelles communes va modifier les représentations actuelles au sein de l'assemblée.

Le conseil municipal SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour l'adhésion des 9 communes précitées et CHARGE le maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10 dont 1 procuration

Contre : 0

Abstentions: 4 (M. LENGLET, S. HALGAND, J.-Y. GAUDEFROY, T. ROBERT)

5 : Intercommunalité : création d'une plateforme multiservices : adhésion de la commune

La mise en place d'une plateforme multiservices a été validée en conseil communautaire.

Ce service commun compétent en matière de maîtrise d'œuvre des aménagements des espaces publics et d'assistance à maîtrise d'ouvrage peut désormais être mis à disposition des communes membres d'Amiens Métropole pour exercer leurs compétences.

La mise en place de ce service nécessite l'adoption d'une convention bipartite entre Amiens Métropole et les communes souhaitant bénéficier des prestations de la plateforme multiservices.

Le conseil municipal AUTORISE la signature de la convention et DONNE DÉLÉGATION au maire concernant la mise en place et le fonctionnement de la plateforme multiservices sur le territoire communal.

Pour : 14 dont 1 procuration

Contre : 0

Abstention : 0

6 : Intercommunalité : SIVOM de Boves - maintien de la commune dans le syndicat mixte

Une réunion d'information a eu lieu à Hébécourt le lundi 3 avril 2017 concernant la compétence aide sociale du SIVOM. Cette activité va être transférée à l'association AGAF 80 au 1^{er} janvier 2018. Le SIVOM gardera néanmoins la compétence.

M. GUÉANT indique que ce transfert intervient suite à la demande du Département concernant le nombre d'heures réalisées dans le cadre de l'aide sociale.

M. GUÉANT s'interroge sur l'avenir du SIVOM dont la seule activité sera celle de la voirie. Il souhaite connaître l'avis des élus municipaux concernant le maintien de la commune au sein du SIVOM si la question devenait d'actualité.

Après délibération, le conseil municipal DONNE UN AVIS FAVORABLE à la sortie du SIVOM dès que possible.

Pour : 14 dont 1 procuration

Contre : 0

Abstention : 0

7 : Affaires générales : recensement de la population 2018

La prochaine campagne de recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Désormais, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet.

Mme Jessica COUPÉ, agente communale contractuelle, a déposé sa candidature (la seule reçue par la commune) pour être agent recenseur.

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement en 2018,

Afin d'assurer les opérations du recensement de 2018, le conseil municipal

- CHARGE le maire de procéder aux opérations de recensement et de DÉSIGNER un coordonnateur communal (Mme Lucie MENESSE, secrétaire de mairie, qui bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle),

- FIXE le nombre d'agent recenseur à un,

- DÉTERMINE que l'agent recenseur sera vacataire (rémunéré à hauteur de 100 % de la dotation, au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué)

- ACCEPTE la candidature de Mme Jessica COUPÉ ou, à défaut, de toute autre personne désignée par M. GUÉANT.

Pour : 14 dont 1 procuration

Contre : 0

Abstention : 0

8 : Ressources humaines : point sur les effectifs communaux et recrutement d'un contrat aidé

M. GUÉANT fait un point sur la situation des effectifs communaux :

- la révocation de M. PROTIN a été confirmée par le conseil de discipline de recours
- Mme FLAMENT est en arrêt maladie jusqu'en novembre prochain
- le contrat de M. VIMEUX arrivera à échéance en fin d'année
- le contrat de M. HENNEGRAVE vient d'être renouvelé jusqu'en juillet 2018.

La commune est en attente d'informations officielles sur la suppression des contrats aidés (plus de renouvellement, ni de nouveaux contrats).

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE le maire à procéder au recrutement d'un nouveau contrat aidé. Le contrat a été signé par les deux parties en juillet, pour un début d'activité au 1^{er} septembre 2017.

Pour : 14 dont 1 procuration

Contre : 0

Abstention : 0

9 : Ressources humaines : délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Sur le rapport de M. GUÉANT, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal AUTORISE le maire ou toute autre personne déléguée à recruter des agents contractuels pour remplacer des agents titulaires ou contractuels momentanément indisponibles. L'autorité territoriale sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,

PRÉVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Pour : 14 dont 1 procuration

Contre : 0

Abstention : 0

10 : Scolaire : nouvelle organisation du temps scolaire

En concertation avec le conseil d'école, composé d'enseignants, d'élus et de parents d'élèves, le SISCO a décidé de revenir à la semaine des 4 jours et d'arrêter les Temps d'Activités Périscolaires.

M. GUÉANT présente les nouveaux horaires des écoles de Blangy et Glisy.

11 : Budget : redevances d'occupation du domaine public

Le maire propose au conseil : - de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,

- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323
- Que la redevance due au titre de 2017 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice d'ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 18 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

RODP distribution gaz = 338€09

RODP transport gaz = 136€71

Pour : 14 dont 1 procuration

Contre : 0

Abstention : 0

12 : Budget : décisions modificatives

Point ajourné

13 : Urbanisme : choix du nom d'une rue du lotissement des Pommiers

Point ajourné

14 : Urbanisme : travaux ENEDIS - enquête publique

La commune est sollicitée dans le cadre de la procédure de consultation portant sur les raccordements HTAS des parcs éoliens « CHENE COURTEAU » et « TERRE DE L'ABBAYE 1 » et « TERRE DE L'ABBAYE 2 » à MOREUIL.

Le conseil municipal ne formule aucune remarque.

15 : Urbanisme : proposition d'achat de la ferme

Le plan de division présenté par le cabinet METRIS n'est pas conforme à la délibération n° 2016/62.

| | | |
|----------|----------------------|------------------------------------|
| Lot n° 1 | 603 m ² | - |
| Lot n° 2 | 819 m ² | 110 €/m ² soit 90 090 € |
| Lot n° 3 | 750 m ² | 110 €/m ² soit 82 500 € |
| Lot n° 4 | 829 m ² | 110 €/m ² soit 91 190 € |
| Lot n° 5 | 1 397 m ² | - |

Après délibération, le conseil municipal **ACCEPTÉ** la division comme présentée ci-dessus et **CHARGE** M. GUÉANT de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14 dont 1 procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Une proposition d'achat au prix de 115 000 € a été faite par M. et Mme BARDET.

M. GUÉANT indique que cette ferme pourrait être transformée en logements communaux, mais que le projet, pour des raisons de budget, ne peut être mené simultanément à celui de la création du restaurant.

M. LENGLET interpelle les autres membres du conseil en disant qu'il pense qu'il n'y aura jamais de restaurant à Blangy, comme il l'a déjà dit auparavant.

Cette offre est acceptée par le conseil municipal qui **CHARGE** M. GUÉANT de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 13 dont 1 procuration

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LENGLET)

16 : Question(s) diverse(s)

A compter du 4 septembre 2017, les horaires d'ouverture de la mairie seront les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 10h puis de 16h à 17h et le samedi de 9h à 11h. Une permanence sera assurée le mardi de 17h à 18h par Mme WARMÉ.

Mme CORDELETTE a interrogé le maire au sujet de l'état de la propriété de Mme et M. DANEELS. En effet, les travaux qui devaient être entrepris n'ont pas été effectués. La propriété constitue un danger potentiel pour le public ainsi que pour ses occupants. M. GUÉANT souhaite recevoir M. et Mme DANNEELS afin de fixer une date butoir pour la réalisation des travaux de sécurisation de leur maison.

M. GAUDEFROY a interrogé le maire au sujet de l'utilisation éventuelle de la salle située rue André Serryn. Il propose qu'elle puisse être louée aux habitants de la commune. L'utilisation de la salle des fêtes est discutée par le conseil.

M. GUÉANT rappelle qu'il s'agit d'une salle appartenant à Amiens métropole et non à la commune, qu'elle n'est pas une salle des fêtes mais une salle polyvalente à vocation culturelle et sportive, son utilisation ne pouvant se faire que sous la responsabilité pénale du Président d'Amiens-métropole ou sous celle du maire. M. BOUTEILLE rappelle également que cette salle n'est pas aux normes pour accueillir du public hors utilisations prévues.

M. GUÉANT indique qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer éventuellement sur la création d'une véritable salle des fêtes pouvant être louée au public, qu'il faut en prévoir l'emplacement dans le document d'urbanisme communal, et en trouver les sources de financement.

M. HALGAND fait un point sur les cérémonies du 22 avril prochain. Il présente la photographie de la famille d'A.C. STRIBLING, reproduite sur toile. Cette photographie sera accrochée sur le mur de l'école communale, à proximité du monument aux morts. Il fait également un point sur le budget de ces manifestations. M. GUÉANT ajoute qu'il sollicitera les présidents d'Amiens-métropole et du Conseil Départemental pour obtenir leur soutien.

Mme DEREUMAUX annonce que certains promeneurs se sont « étonnés » du nombre de bouteilles d'eau qui jonchent le terrain de football. Elle interroge également le maire sur l'état des jardins potagers loués aux habitants. M. GUÉANT lui répond qu'au terme des baux, ces parcelles seront nettoyées.

M. LENGLET propose que la commune se dote de jeux pour enfants. M. HALGAND dit qu'il avait déjà posé cette question il y a un certain temps, mais que le coût des assurances et des contrôles périodiques de telles installations est important.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

| Prénom et nom | Signature |
|--|--|
| Eric GUÉANT - Maire | |
| Nathalie HAVET - 1 ^{ère} adjointe | |
| Patrice BOUTEILLE - 2 ^{ème} adjoint | |
| Sylvain HALGAND - 3 ^{ème} adjoint | |
| Véronique WARMÉ - 4 ^{ème} adjointe | |
| Olivier CARLOS | Absent excusé - Procuration à Pascal DÉCLE |
| Sabine MAILLY - Secrétaire | |
| Pascal DÉCLE | |
| Armel LECLERCQ | Absent |
| Chantal CORDELETTE | |
| Jean-Yves GAUDEFROY | |
| Tristan ROBERT | |
| Charles PRAMAGGIORE | |
| Ariane DEREUMAUX | |
| Matthieu LENGLET | |